

Établissement d'un second réservoir au village : leçons qui en découlent pour des jeunes du Cours complémentaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **75 (1946)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Etablissement d'un second réservoir au village

Leçons qui en découlent pour des jeunes du Cours complémentaire

L'établissement d'un second réservoir au village m'a fourni l'occasion de tirer les applications suivantes à l'intention des élèves du Cours complémentaire. Rien n'est bien spécial ; mais certaines données sont cependant intéressantes. Se basant sur les indications qui vont suivre, le maître pourra présenter quelques problèmes qui feront mieux comprendre au jeune homme le coût de certains travaux.

I.

Comme secrétaire, vous recevez l'ordre du conseil communal de convoquer l'assemblée communale en séance extraordinaire avec un ordre du jour correspondant à la nouvelle adduction d'eau au village.

Ex. : Tous les contribuables de la commune de Ménières sont convoqués en assemblée pour le samedi 9 juin, salle de l'auberge, à 20 h. précises.

Tractanda

1. Etablissement d'un second réservoir ; sa nécessité.
2. Projet présenté par M. le syndic.
3. Divers.

II.

Dans une séance avec les jeunes, reconstituer l'assemblée. Un élève prend la charge de président. Deux éléments représentent le parti adverse et s'opposent au projet en indiquant les raisons.

Voici quelques documents permettant au syndic en herbe de remplir ses fonctions.

— Des sondages ont été faits à la frontière vaudoise, rière Sassel ; source abondante ; achat du terrain ; 220 perches évaluées 3300 fr. ; insuffisance du réservoir actuel surtout pendant la période estivale, manque d'eau, donc danger imminent en cas d'incendie ; avertissement des autorités supérieures ; assurances ; captages évalués à 2500 fr. ; adduction d'eau et établissement du réservoir de 22 à 25 000 fr., sauf imprévus ; contenance 200 000 l. L'ancien réservoir reste réserve d'incendie. Avec ces indications, M. le syndic doit arriver à convaincre son auditoire et à faire accepter le projet.

III.

L'assemblée du 9 ayant accepté la question de principe, comme secrétaire, vous êtes à nouveau mis à contribution. Rédigez l'article ou l'annonce concernant les travaux à effectuer ; date du dépôt des soumissions ; insertion dans *La Feuille officielle*.

Soumission

La commune de Ménières met en soumission :

- a) Captages d'eau, au lieu dit Praz Lolay.
- b) Adductions d'eau : des fouilles à l'emplacement du réservoir, 393 m.
- c) Construction d'un réservoir, contenance : 200 000 l.

Plans, devis, cahiers des charges peuvent être consultés les mardi et samedi chez M. A. Corminbœuf, syndic à Ménières.

Les offres sont à déposer auprès du prénommé, jusqu'au vendredi, _____, à 18 h. *Le Comité.*

IV. Protocole de ladite assemblée

Assemblée communale du 9 juin 1945 ; concerne adduction d'eau et établissement d'un second réservoir.

Présence :

A 20 h. précises, ouverture de la séance présidée par M. Corminbœuf A., syndic. 62 citoyens sont présents ; en cas de votation, majorité absolue : 32.

Scrutateurs :

Sont nommés scrutateurs : MM. Robert C. et Clément Ulysse.

Nécessité :

M. le syndic rappelle le pourquoi de cette assemblée extraordinaire : le manque d'eau depuis un certain nombre d'années. L'intervention des Messieurs de Fribourg. Déficience due à la sécheresse, à l'abus de certains agriculteurs qui ont un faible pour laisser s'écouler l'eau dans les fosses à purin. Facteurs qui amènent les autorités à prendre des mesures sévères : *mesures* qui se sont avérées insuffisantes par la suite. Il fallut trouver un autre remède.

Etablissement d'un second réservoir ; vote.

Vote :

Résultat : 62 bulletins délivrés.
 2 blancs.
 60 valables ; majorité 31.

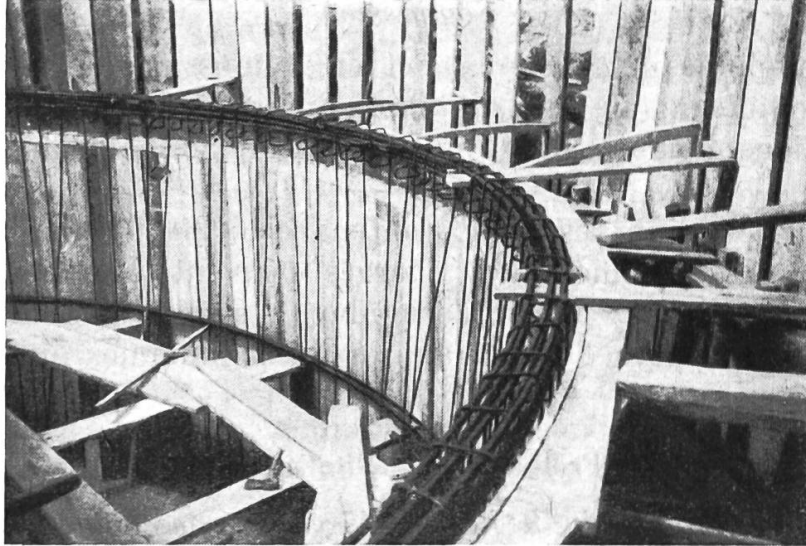
Acceptation : 52. — Refus : 8.

Le projet est accepté !

Commission :

Nomination d'une commission chargée de la mise en œuvre du travail.

Sont nommés : MM. Paul C., Henri M., Louis M., Arthur M., Louis R.



Trois de ces messieurs font partie du conseil communal ; les deux autres membres sont choisis dans l'assemblée.

Séance levée :

Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa compréhension et exprime sa satisfaction du dénouement heureux de cette question primordiale. La séance est levée à 22 h. 15.

Le Secrétaire, X.

V. Travaux en chantier

Problèmes appliqués (Captages)

- a) Selon plan, indiquer la longueur totale des conduites du captage.
- b) Volume de terre remuée : Profondeur moyenne 4 m. ; largeur 1,20 m.
- c) Nombre de tuyaux perforés. D 15 cm. ; longueur 1 m. Prix : à 3 fr. 30 le tuyau.
- d) Total des heures : 2783 h. $\frac{1}{2}$. Coût total : 6958 fr. 75. Prix de l'heure.
- e) Prix d'achat du terrain des fouilles, 3300 fr. ; contenance 220 perches. Prix de vente d'une pose sur les mêmes bases.

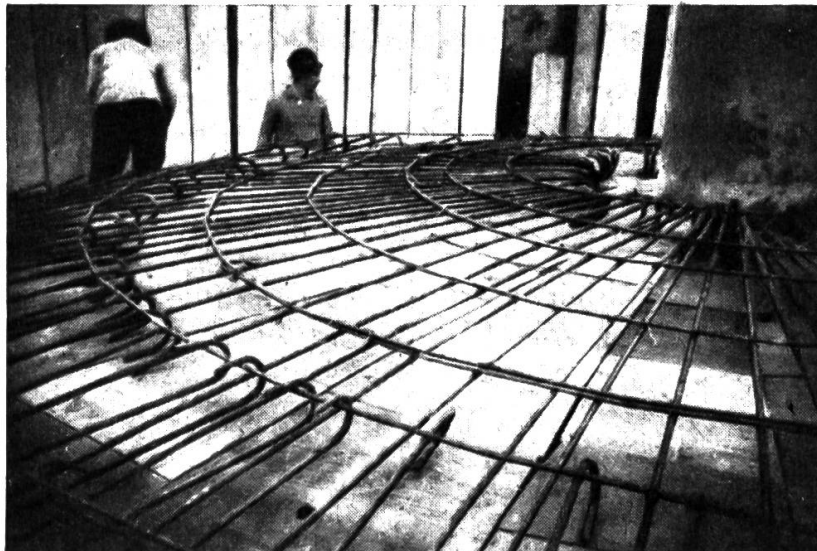
Conduite d'amenée.

- f) Pour la grande conduite, tuyaux en éternit fabriqués à Glaris ; combinaison de ciment et d'amiante. L = 4 m.

1. Nombre de tuyaux.
2. Prix, à 2 fr. 35 pièce.

Réservoir :

- g) Utilisation de 46 m³ de gravier.
Utilisation de 14 m³ de sable.



Prix de ces matériaux : gravier 14 fr. le m³.
 sable 6 fr. le m³.
Poids de ces mat. (approx.) : gravier D = 1,7.
 sable D = 1,4.
4000 kg. de fer : D = 7,8.

h) A 90 l. minute, temps pour remplir le réservoir.

Le creusage de la conduite du trop-plein reliant les deux réservoirs (144 m.), a demandé 42 h. de régie, deux ouvriers, et a coûté 104 fr. 20.

Combien chaque ouvrier a-t-il gagné à l'heure ?

VI. Entrefilet dans les journaux locaux

Ménières possède un deuxième réservoir

Depuis un certain nombre d'années, l'eau commençait à manquer au village. Que de fois, surtout durant la période estivale, il fallut fermer les robinets une grande partie de la journée. Sécheresse, abus, deux facteurs qui amenèrent les autorités à prendre des mesures sévères qui se sont montrées insuffisantes dans la suite.

Aussi, il fallut porter remède d'une autre façon : captage d'une nouvelle source, établissement d'un second réservoir et partant, si chacun est consciencieux, finalement sera résolu ce problème si délicat.

Les captages sont terminés, le nouveau réservoir, avec sa contenance de 200 000 l. est en mesure de ravitailler en eau tout le village. L'ancien réservoir reste réserve d'incendie : très sage mesure.

Maintenant que tout est au point, qu'il me soit permis, comme futur citoyen, de remercier bien vivement nos autorités pour leur clairvoyance et leur compréhension. Grâce à elles, chacun pourra en toute saison user sagement de son besoin d'eau.

Je me dois également de relever le beau travail effectué par les adjudicataires des travaux ; entrepreneur, appareilleur, etc., MM. Gaiani, Rapin, Marguet frères. Le grand mérite revient surtout à M. l'ingénieur Duruz qui, malgré de nombreuses difficultés, a mené à bonne fin un travail qui assure pour le village une plus-value d'eau considérable.

Les autorités de Ménières ont bien travaillé, les citoyens l'ont compris. Que tous en soient remerciés et continuent à aller de l'avant !

Un jeune,
HENRI CONUS.

Pour nos écoles

L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation a édité, en 1942, une série de cinq tableaux, textes allemands et français, coloriés, montés sur baguettes au format 65/90 cm. Ils portent le nom de *Plan Wahlen*, parce que leurs auteurs s'étaient donnés comme but la vulgarisation des idées de notre grand animateur de l'agriculture suisse (M. Wahlen).

Présentés au public durant les hostilités, ils conservent toute leur actualité ; aussi l'achat en est-il recommandé à nos écoles secondaires, régionales et primaires.

Nous résumerions leurs données comme suit :

- 1^{er} Moyenne annuelle de notre consommation alimentaire, productions indigènes et importations.
- 2^e Nos légumes et leur valeur nutritive.
- 3^e Augmentation de la main-d'œuvre, des animaux domestiques et des machines agricoles.
- 4^e Tableau comparatif des cultures ; diminution de notre production laitière.
- 5^e Valeur calorique de nos aliments et leur emploi dans une nourriture rationnelle.

A cette première série vient s'y ajouter une deuxième, intitulée *Lessive*, formée de trois tableaux et destinée principalement aux écoles ménagères.

- 1^{er} Méfaits de l'eau calcaire.
- 2^e Manière de récolter l'eau de pluie.
- 3^e Procédé pour adoucir l'eau de source.

5 tableaux « Plan Wahlen »	Fr. 10
3 » « Lessive »	» 6

Tous ceux qui désireraient se procurer les séries indiquées ci-dessus voudront bien s'annoncer au Dépôt scolaire. L'inscription sera close au 15 avril prochain.